

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2016

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-trois septembre 2016, s'est réuni au siège de la communauté de communes BOCAGE HALLUE à VILLERS BOCAGE :

Présents	Pouvoirs	VOIX		Excusés
ALEXANDRE Isabelle	THIBAUT Bruno	2	1	BLONDELLE Jean-Marie
CARON Gérard	LECOMTE Frédéric	2	2	BOHIN Pascal
CHIRAT Michel	PRUD'HOMME Christian	2	3	BOURGOIS Jean-Yves
DEBEUGNY François	FOIREST Emile	2	4	BOUTROY Rémi
DEMAILLY Myriam	COCQ Philippe	2	5	CANDELA Ernest
DEMARCY Denis	DE WAZIERS Isabelle	2	6	CHEVAL Philippe
HECQUET James	RICHEZ Gérard	2	7	COCQ Philippe
JARDE Olivier	VERRIER Annie	12	8	DAVERGNE Bernard
LECLABART Jean Claude	CANDELA Ernest	7	9	DE WAZIERS Isabelle
LEFEBVRE Julien	DERRIEN Yves	2	10	DECAYEUX Stéphane
PAYEN Jean-Dominique	BLONDELLE Jean-Marie	2	11	DEFLESSELLE Claude
VARLET Philippe	DAVERGNE Bernard	12	12	DERRIEN Yves
WATELAIN Michel	CHEVAL Philippe	2	13	DOMISE Martin
		51	14	DORION Anne-Marie
			15	DURIEUX François
			16	FOIREST Emile
			17	HAUSSOULIER Stéphane
			18	KOCH Brigitte
			19	LEBLANC Jean-Marie
			20	LECOMTE Frédéric
			21	LELEU Jean-Jacques
			22	LORIC Jean-Christophe
			23	MAQUET Emmanuel
			24	PRUD'HOMME Christian
			25	RENAUX Jean-Claude
			26	RICHEZ Gérard
			27	RODINGER Florence
			28	ROUILLARD François
			29	SOMON Laurent
			30	THIBAUT Bruno
			31	THIEBAUT Bénédicte
			32	VERRIER Annie

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés)

Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 13 élus présents et 13 délégués représentés, représentant un total de 51 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance : Isabelle ALEXANDRE

3 – Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 21 novembre 2016 transmis le 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation

Intervention du Président en préambule

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Nous abordons ce soir le comité syndical qui doit voter le budget 2017 de Somme Numérique. C'est le dernier comité avant la transformation du paysage des intercommunalités, et sans la présence officielle de la Région Hauts de France comme membre associé au sein de notre comité syndical.

Je voudrais inviter celles et ceux qui n'ont pu assister à notre séminaire du 18 Novembre, réuni à Vironchaux, à visiter le site internet de Somme numérique qui présente l'ensemble des interventions qui y ont eu lieu. Vous pourrez y voir le chemin parcouru depuis le démarrage de notre programme d'investissements inscrit dans le Plan France Très Haut Débit et prendre connaissance de l'estimation de ce qui reste à mobiliser pour parvenir à l'objectif du 100 % FttH pour notre département.

2017 s'annonce comme l'année du lancement de la commercialisation des nouveaux services FttH, auprès des opérateurs et donc des particuliers. La crainte de ne pas voir les grands opérateurs offrir leurs services sur les zones couverts par les Réseaux d'Initiative Publique semble aujourd'hui s'éloigner, mais dans notre cas particulier nous ne savons toujours pas à quelle échéance ils arriveront. Mais reculer davantage la commercialisation de notre réseau serait aujourd'hui contre-productif car nous ne les convaincrions de venir que si nous montrons que notre réseau est vivant, et qu'il répond à la demande de nos habitants qui attendent des services de communications électroniques de bon niveau.

La nouvelle organisation née du rapprochement des sociétés Covage et Tutor doit permettre d'améliorer la quantité et la qualité des offres présentes sur notre réseau. Mais il faut aussi que nous accélérions très notablement le rythme de construction de ce qui a été décidé et lancé depuis 2015, les retards ayant été trop importants sur ces 18 derniers mois ; nous nous attachons à mettre en place une surveillance accrue de la maîtrise d'œuvre et des entreprises qui travaillent sur nos projets et à faire jouer les régimes de pénalités prévues par nos marchés si nous n'obtenons pas les résultats qui nous ont été maintes fois promis pour rattraper au maximum ces retards.

2017 sera aussi une année de transition vers une autre mutation de Somme Numérique et de ses services, mutation dont j'avais déclaré lors de mon élection qu'elle serait au cœur de mon action. Nous avons déjà, à travers l'accompagnement du passage eu PES V2, accru considérablement l'audience de nos services, puisque aujourd'hui une grande majorité des EPCI, et une très grande partie des communes utilisent les services de Somme Numérique. De nombreux établissements publics qui ne sont pas membres de Somme Numérique, du SDIS aux autres syndicats mixtes, au centre de gestion de la Somme ou à la Fédération Départementale d'Énergie, utilisent aussi nos services. Comme je l'ai indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire nous allons aménager les contributions des EPCI au service de dématérialisation de la transmission des flux comptables pour que celui-ci soit moins pénalisant pour eux sans annuler le nécessaire effet de solidarité territoriale vis-à-vis des communes rurales.

En 2017 nous allons préparer l'ouverture du data center de Somme Numérique prévue début 2018 ; le rachat des installations techniques du MiPiH va en effet permettre d'élargir considérablement l'offre de services et permettre aux collectivités de tirer le meilleur profit pour leur administration du déploiement de la fibre dans les territoires. Dès 2017 l'accès aux services de Somme numérique et leur facilité d'usage seront très significativement améliorés. Le service d'archivage électronique mutualisé que nous portons avec nos partenaires du centre de gestion du département du Nord a vocation à s'adresser à l'ensemble des collectivités des Hauts de France ce qui va donner une nouvelle dimension à nos actions et permettre aux collectivités membres de Somme Numérique de bénéficier d'une échelle supérieure de mutualisation et d'avantages plus conséquents grâce aux investissements auxquels elles auront contribué ; je pense plus particulièrement au Département de la Somme et à Amiens Métropole sans qui ce projet ne pourrait voir le jour.

2017 doit aussi être marquée par l'adoption de la mise à jour de notre SDTAN et la définition de notre stratégie « 100 % FttH » avec la recherche des financements associés. Je militerai pour que nous allions au plus vite vers cet objectif ; nous sommes partis parmi les premiers, il est hors de question que nous arrivions parmi les derniers et que nous perdions l'avantage des investissements menés depuis longtemps par notre Département, Amiens Métropole et tous les EPCI.

Je ne veux pas clore ce débat avant qu'il ne commence mais sachez que nous aurons à prendre position dès le premier trimestre 2017 et je vous demande en conséquence à ce que les désignations des délégués à Somme Numérique par les nouveaux EPCI se fassent sans tarder au tout début 2017, pour ceux d'entre eux qui sont concernés.

Pour ce qui est du numérique éducatif, l'autre grand secteur d'activité de somme Numérique, vous allez recevoir l'invitation à participer à la journée de restitution de la démarche d'évaluation de notre dispositif de déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles primaires de la Somme, qui aura lieu le 8 Février 2017 à l'espace Dewailly à Amiens. Sans dévoiler le sujet je peux vous indiquer que nous avons des éléments très encourageants, mais aussi des pistes de progrès qui se dessinent. Parmi elles je vous invite à vous saisir de l'orientation vers un meilleur usage de nos ENT par les collectivités dans leurs relations avec les parents d'élèves, en particulier pour les EPCI ayant la compétence scolaire ou celles qui interviennent au titre de l'aménagement numérique de leur territoire sur le sujet.

Voici résumés en quelques mots les enjeux qui nous attendent pour 2017 et sur lesquels il me semblait utile d'insister avant que nous abordions la discussion et le vote du Budget Primitif de Somme Numérique pour l'année 2017.

I - PROJETS DE DELIBERATION

01 - BUDGET PRINCIPAL - COTISATIONS 2017

La présente proposition fait référence aux montants de cotisations adoptés en janvier 2016 et présentés au Débat d'Orientation Budgétaire du 21 novembre 2016. Les membres du Comité syndical avaient en effet validé un lissage sur 4 ans des cotisations afin d'aboutir à un montant unique pour tous les EPCI.

	2016	2017	2018	2019
Amiens Métropole	0,9	0,82	0,75	0,7
Communautés de communes	0,57	0,61	0,65	0,7
Conseil départemental	0,52	0,52	0,52	0,52

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la cotisation 2017 des membres au budget principal de Somme Numérique à 0,52€ par habitant pour le Département de la Somme, 0,61€ par habitant pour les communautés de communes et à 0,82€ par habitant pour Amiens Métropole.

Le nombre d'habitants utilisé est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Adoptée à l'unanimité

02 - BUDGET ANNEXE – CONTRIBUTION AU SERVICE MUTUALISE DE DEMATERIALIZATION DES FLUX COMPTABLES

Comme exposé lors du Débat d’Orientation Budgétaire, le Président propose d’aménager la contribution au service de dématérialisation des flux comptables adoptée en janvier 2016, en fixant à 5 centimes par habitant la contribution des EPCI.

Il convient de relever que pour 2017, ce service est enrichi avec le module de facturation électronique permettant aux collectivités et établissements publics de respecter leurs obligations sur toute la chaîne de dématérialisation des actes comptables vers la trésorerie. La Charte de fonctionnement du service adoptée en janvier 2016 est adaptée en conséquence.

Le Président propose au Comité syndical d’approuver les tarifs de ce service pour l’exercice 2017 et la Charte modifiée.

James HECQUET indique qu’il conviendrait de transmettre de nouveau la liste des services proposés aux membres de Somme Numérique.

Philippe VARLET précise que le syndicat mixte étudie actuellement la mise en place d’une interface Web permettant de créer une porte d’accès unique aux outils dématérialisés pour les communes et établissements publics et donner ainsi plus de lisibilité aux services mutualisés proposés par Somme Numérique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution annuelle au service de dématérialisation des flux comptables à 5 centimes € HT pour les EPCI et 7 centimes € HT par habitant pour les communes. Comme en 2016, il sera appliqué un minimum de facturation de 50€ HT et un maximum de 5 000€ HT. Pour les autres établissements, la contribution est fixée à 200€ HT sans changement.

La nouvelle Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables est approuvée. Elle sera transmise aux collectivités et établissements souhaitant adhérer au service de Somme Numérique à partir du 1^{er} janvier 2017. Ceux ayant déjà signé la Charte précédente bénéficient de fait du service complet sans nouvelle démarche.

Adoptée à l’unanimité

03 - BUDGET PRIMITIF 2017

Le rapport explicatif ainsi que la présentation synthétique des crédits du budget principal et du budget annexe ont été transmis aux membres du Comité syndical et sont joints au présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le Budget Primitif de l’exercice 2017 du syndicat mixte.

Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de section.

L’équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d’investissement pour un montant de 1 085 705,00 €.

Adoptée à l’unanimité

04 - BUDGET ANNEXE -CONTRIBUTIONS 2017 AU REMBOURSEMENT DES ECHEANCES D’EMPRUNT

Au 31 décembre 2016, le syndicat mixte a souscrit un total de 42 111 646€ d’emprunts, sans emprunt complémentaire en 2016.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d’emprunt de 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la répartition du remboursement des échéances d'emprunt de l'exercice 2017 comme suit :

– Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêtée à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2017, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	310 115,57	16,82%
Conseil Départemental de la Somme	1 533 615,53	83,18%
TOTAL contributions 2017	1 843 731,10	

– Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 355 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2017 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 357 118,17 €.

– Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 890 733,70€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 630 244€ au 31 mars 2017 et au 31 mai 2017 et le solde au 31 juillet 2017. Ce montant pourra être ajusté en cas de modification du tableau des échéances d'emprunt.

– Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre, dont les échéances 2017 sont réparties comme suit :

- 11 395,28€ à la charge du Bernavillois
- 15 605,09€ à la charge du Sud-Ouest Amiénois
- 12 122,06€ à la charge de la CCALM

– Le syndicat mixte a contracté 3 emprunts à la demande de ses membres au titre de l'opération de création du réseau FTTH, dont les échéances 2017 sont réparties comme suit :

- 97 650,56€ à la charge du Val de Somme
- 75 408,96€ à la charge de Bresle Maritime
- 67 428,80€ à la charge du Val de Nièvre & environs

Adoptée à l'unanimité

05 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Faisant suite à la modification des statuts, le Président propose au Comité syndical d'approuver le versement d'indemnités de fonction au Président et 1^{er} vice-président selon les termes fixés par la réglementation. Pour un établissement dont la population de ses membres dépasse 200 000 habitants, l'article R5723- du CGCT stipule que les indemnités maximales pouvant être adoptées par l'assemblée délibérante sont de 18,71% de l'indice brut 1015 pour le Président et 9,35% pour les vice-présidents. Selon le Décret n°2016-670 du 25 mai 2016, la valeur de l'indice brut 1015 s'élève à 45 891,35€ depuis le 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le versement des indemnités suivantes :

- Le Président du syndicat mixte bénéficie d'une indemnité de fonction au taux de 18,5% de l'indice brut 1015, avec effet au 1^{er} janvier 2017.
- Le 1^{er} Vice-président chargé du SDTAN du syndicat mixte bénéficie d'une indemnité de fonction au taux de 9,2% de l'indice brut 1015, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

06 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE MUTUALISE

Le syndicat mixte et le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord décident de s'associer pour la mise en œuvre du système d'archivage électronique. Dans ce cadre, une convention de partenariat définissant les grands principes de cette collaboration a été approuvée par le Bureau qui s'est réuni le 28 novembre. Afin de préparer la mise en place de ce service courant 2017 avec un objectif de mise en œuvre effective début 2018, le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver la constitution d'un groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion, permettant de mutualiser l'acquisition des matériels.

Le projet a été présenté aux services de la Région Hauts de France en vue d'une demande de FEDER.

Il est précisé que ce groupement a pour objet d'acheter les équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet SESAM dans les deux salles prévues à cet effet.

A partir de cette structure, le syndicat mixte établira une Charte de services spécifique permettant de répondre aux besoins d'archivage électronique des collectivités et établissements publics.

Michel CHIRAT s'interroge sur la possibilité d'archiver les registres d'état civil conservés dans les mairies. La conservation et l'archivage des registres papier relève plutôt de la compétence des Archives Départementales. L'offre de service de Somme Numérique pourra intégrer pour l'avenir l'archivage des documents originaux créés sous format électronique, et notamment les actes d'état civil avec l'offre COMEDEC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord permettant d'acquérir, à hauteur des besoins propres de chaque membre, les fournitures et les services nécessaires à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé dénommé SESAM (Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Le Centre de Gestion est désigné coordonnateur du présent groupement.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2016

1. Convention cadre Espaces Numériques de Travail

Depuis janvier 2008, les conditions de déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires du département sont précisées dans une convention cadre conclue avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme. Ces modalités de coopération ont été réaffirmées lors du Comité d'Ethique qui a eu lieu le 9 novembre et transcrites dans une nouvelle convention triennale. Il s'agit désormais d'assurer un déploiement massif et rapide d'un espace numérique de travail et de ressources « accompagnement scolaire » sur l'ensemble des écoles relevant des collectivités membres de Somme Numériques, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble du département de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention cadre « Espace Numérique de Travail » avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme d'une durée de 3 ans et autorisent le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

2. Convention avec le réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires, le syndicat mixte et Réseau CANOPE s'associent pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des TICE au sein des établissements scolaires. L'intervention de CANOPE porte sur la mise à disposition et l'accompagnement à l'usage de ressources numériques ainsi que sur l'organisation d'animations portant sur l'utilisation des outils et des ressources mis à disposition dans le cadre des ENT. Le syndicat mixte s'engage dans ce cadre à apporter une contribution de 20 000€ par an sur une durée de 3 ans, financée à hauteur de 30% par le FEDER.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention avec le Réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 et autorisent le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

Michel WATELAIN s'interroge sur les modalités de mise en œuvre des sessions de formation des enseignants souhaitant intégrer un projet ENT dans leur classe. Ces sessions sont prises en charge par les Services académiques de l'éducation nationale et ont lieu pendant le temps de travail. Le recensement a lieu au moment du dépôt du projet pédagogique. Les enseignants ont également désormais la possibilité d'accéder à un compte test afin d'avoir un aperçu du fonctionnement de la plateforme avant la formation.

3. Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique

Pour la mise en œuvre du projet d'archivage électronique, Somme Numérique a la possibilité de s'associer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord qui va demander l'agrément de Tiers Archiveur auprès du Service Interministériel des Archives de France. Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver une convention de partenariat qui décrit le fonctionnement de ce service. Elle pourra être complétée d'une convention particulière d'application technique et d'un groupement de commandes pour l'acquisition des matériels dont la constitution sera proposée au prochain Comité syndical.

Par la présente convention :

- Somme numérique s'engage à respecter les consignes émanant du Cdg59 relatives aux obligations créées sur ses propres installations au titre de « Site 2 » de SESAM.
- Chaque structure assume les coûts de fonctionnement de son site.
- Le projet est piloté par un comité de pilotage composé des Présidents du Cdg59 et de Somme Numérique et des représentants de trois structures utilisatrices du Nord et de trois structures utilisatrices de la Somme désignés respectivement par le Président de Somme numérique et le Président du Cdg59
- Le projet SESAM pourra accueillir d'autres collectivités et établissements, y compris des structures de mutualisation, que ceux des départements de la Somme et du Nord sous réserve d'accord de Somme numérique et du Cdg59.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise en place d'un système électronique sécurisé d'archivage mutualisé.

Adoptée à l'unanimité

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h30.